



CR Conseil d'Administration 9 juillet 2021

Les principales décisions et interventions CGT

BUDGET : la CGT a voté contre pour les raisons suivantes :

- *Ce budget tient prématurément compte de l'application de la LPR et par conséquent de la généralisation de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche*
- *Il acte le fait qu'on fasse appel au recrutement de collègues via pôle emploi plutôt que de privilégier les mutations internes*
- *Nous notons un nombre important de vacations administratives (en hausse très nette) : un avant-goût de la LPR ???*
- *Nous constatons une économie conséquente de consommation électrique sur 2020 par l'ENS : par conséquent, est-il prévu une prise en charge financière des coûts engendrés par le télétravail pour les collègues ? aucune décision de la direction*
- *Aucune réponse n'est à ce jour donnée sur l'attribution des primes dérogatoires : cette décision devrait pourtant être instruite devant le CA, la Présidence répondant qu'il y a un contentieux ce qui ne la dédouane par pour autant de faire preuve de transparence dans la répartition de ces primes, nous le rappelons il s'agit bien d'argent public !*

REMISE GRACIEUSE POUR UN-E COLLEGUE : *situation des collègues contractuels en situation d'arrêt maladie*

Demande d'une mise en place d'une procédure pour que les contractuel-les (CDD CDI doctorants) ne soient pas pénalisés financièrement par un traitement trop long de leurs arrêts maladie ce qui engendre des paiements de double salaire par l'ENS et la caisse d'assurance maladie et par la suite, des prélèvements pour rembourser assez conséquents. De plus, ces collègues DOIVENT être tenus au courant systématiquement (par écrit et non oralement) de leur situation : prélèvements sur leurs salaires, échéanciers de remboursements, décisions prises par l'administration... Votes : 5 contre, 8 abstentions - **11 pour** - **la remise gracieuse est accordée et il est demandé à l'ENS de revoir les procédures.**

PLAN D'EGALITÉ FEMMES/HOMMES ; la CGT a fait remarquer :

- *Qu'il est impératif que les collègues qui portent ce plan (dont les référent-es égalité) puissent obtenir une reconnaissance de leur travail considérable, sans cela le plan ne tiendra pas. La Présidence doit se montrer audacieuse et reconnaître (par des actes concrets) le travail effectué*
- *Que faire des diagnostics sur les différences de salaires entre femmes et hommes ne suffira pas (en moyenne les femmes gagnent 20% de moins que les hommes), il faudra des moyens pour arriver à un niveau égalitaire de rémunérations. Quelles mesures ? aucune réponse de la direction*
- *La CGT demande une évaluation des responsabilités des femmes avant la prise de leurs congés maternité et à leur retour*
- *La CGT demande des mesures concrètes d'accueil des jeunes enfants (crèches)*
- *La partie télétravail du plan ne semble pas correspondre à la réalité mise en place à l'ENS et paraît être surtout un simple effet de communication : pas de télétravail pour les personnes à mi-temps (majoritairement des femmes) application à minima du décret sur le télétravail... les agent-es n'auraient pas encore fait leurs preuves après 18 mois de pandémie... Vote pour unanimité*

Gratuité des badges : demande faite par la CGT : argumentation de la CGT : Le badge est considéré comme un outil de travail conformément au code du travail, par conséquent il doit être financièrement pris en charge par l'employeur. (au passage nous remercions le syndicat CGT de l'Ecole Centrale de Lyon qui a porté cette même question et qui a eu gain de cause)



Le remplacement du badge sera gratuit, dans la limite d'un badge renouvelé chaque année. **VOTE POUR**

CR rédigé par vos élues CGT au conseil d'administration de l'ENS LYON



